



REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LES CONTAMINES MONTJOIE

Arrêté n° ARD2025-498

portant déclaration d'alignement individuel
CHEMIN DU P TOU (LES CONTAMINES
MONTJOIE)

Monsieur François BARBIER, Maire de la commune des Contamines-Montjoie,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2213-1 à L. 2213-6,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L. 112-1 et suivants, L. 141-3, R. 121-1 et suivants,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 421-1, L. 126.1 et R. 126.1,
Vu la demande de déclaration d'alignement individuel des propriétés situées en limite du domaine public CHEMIN DU P'TOU (LES CONTAMINES MONTJOIE), cadastrées section B n° 129, 1039, 1385, 1387, 2603, 2694, 2738, 2739, 2801, 3036, 3037, 3128 et 3181, émise par la SARL ARPENTAGE, Géomètre-expert à SAINT-GERVAIS LES BAINS le 23 juin 2025, pour le compte de la commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

ARRÊTE

Article 1 - Alignement

L'alignement du domaine public routier CHEMIN DU P TOU (LES CONTAMINES MONTJOIE) au droit des propriétés cadastrées section B n° 129, 1039, 1385, 1387, 2603, 2694, 2738, 2739, 2801, 3036, 3037, 3128 et 3181, est défini selon la délimitation portée au plan ci-joint établi par le géomètre-expert et référencé sous le n°25446, en date du 16 juin 2025, annexé au procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété de la personne publique au droit d'une voirie, et constate :

- au droit de la propriété cadastrée B 2801, un empiètement de l'ouvrage public routier sur la propriété privé de 7 m²,
- au droit de la propriété cadastrée B 1039, un empiètement de l'ouvrage public routier sur la propriété privé de 1m²,
- au droit de la propriété cadastrée B 1385 et 1387, un empiètement de l'ouvrage public routier sur la propriété privé de 9 m² et un empiètement de la haie sur la propriété de la personne publique de 5 m²,
- au droit de la propriété cadastrée B 3128 et 3129, un empiètement de l'ouvrage public routier de 13 m²,
- au droit de la propriété cadastrée B 129, 3036 et 3037, un empiètement de l'ouvrage public routier sur la propriété privé de 17 m² et un empiètement du garage et ses abords sur la propriété de la personne publique d'une superficie non définie,
- au droit de la propriété cadastrée B 2603, un empiètement de l'ouvrage public routier sur la propriété privé de 3 m²,
- au droit de la propriété cadastrée B 3181, un empiètement de l'ouvrage public routier sur la propriété privé de 2 m²,
- au droit de la propriété cadastrée B 2739 un empiètement de l'ouvrage public routier sur la propriété privé de 13 m² et un empiètement du rocher d'1 m²,
- au droit de la propriété cadastrée B 2738, un empiètement de l'ouvrage public routier sur la propriété privé de 9 m²,
- la concordance entre la limite de fait et la limite foncière au droit de la propriété cadastrée B 2694.

Article 2 - Objet de la déclaration

Le présent arrêté a uniquement pour but de déclarer les limites du domaine public routier, et ne vaut pas titre de propriété pour les parcelles privées adjacentes. Il demeure valable tant que les circonstances de droit ou de fait sur lesquelles il est fondé n'ont pas été modifiées. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 - Formalités d'urbanisme

La présente déclaration ne dispense pas de procéder, si nécessaire, aux formalités prévues par le code de l'urbanisme, notamment dans ses articles L421-1 et suivants. Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

COMMUNE DE LES CONTAMINES MONTJOIE, le 17/07/2025

Monsieur François BARBIER, Maire de la commune des Contamines-Montjoie

**Le Maire
François BARBIER**



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le demandeur est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

Annexes :

- Pièce jointe ("PV dossier 25446.pdf")

Le 17/07/2025

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- PV dossier 25446.pdf : <https://dl.sogelink.fr/?fkZFhY6X>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?tUlc9Iz7>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink